



100 jours de Villepin, 100 raisons de lutter !

Le 29 mai, une majorité a dit NON à la Constitution européenne, aux politiques menées depuis 20 ans contre les salariés et leurs acquis.

Le gouvernement Villepin frappe vite et fort par amendements à la loi sur les PME du 13 juillet, modifiant le code du travail pour toutes les entreprises, par décret le 2 août sur le contrôle des chômeurs, par ordonnances le 4 août.

CONTRAT NOUVELLE EMPLOI (CNE) : LES PATRONS EN REVAIENT...

Le CNE satisfait une vieille revendication des patrons. Il introduit la liberté de licencier, sans justification, ni motif, pendant 2 ans. En effet, la période d'essai, scandaleusement longue, 2 ans, permet de se débarrasser d'un salarié juste avant cette limite, d'attendre 3 mois et de recommencer. Ce nouveau contrat est encore plus précaire que les contrats à durée déterminée : au moins, on connaissait la durée de l'embauche.

Il ne devait concerner que les entreprises de moins de 10 salariés, mais le Medef a réussi à faire passer la limite à 20 et espère bien le généraliser.

Pour les salariés, c'est l'insécurité totale, la menace permanente du licenciement et l'impossibilité de faire des projets avec les plus grandes difficultés pour se loger, emprunter...

LES JEUNES DANS LE COLLIMATEUR

Les jeunes embauchés de moins de 26 ans sont exclus du calcul de l'effectif qui permet d'élire des délégués du personnel à partir de 11 salariés, le comité d'entreprise, le CHSCT à partir de 51. Des milliers de jeunes salariés dans les petites entreprises sont privés du droit de se défendre.

Les jeunes qui seront embauchés dans les « métiers où il y a des difficultés de recrutement » bénéficieront d'un crédit d'impôt. Le message est clair, ce ne sont pas les conditions de travail les plus pénibles voire les plus dangereuses comme dans le commerce, l'hôtellerie ou le bâtiment qui sont inacceptables et qu'il faut changer, mais les jeunes qu'il faut inciter à les accepter. Pour faire bonne mesure, le travail le dimanche et les jours fériés est

désormais autorisé pour les apprentis de moins de 18 ans.

Le « dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté au sein des institutions de défense » confié aux militaires l'éducation à la discipline, à l'obéissance et au silence que les patrons exigent dans leurs entreprises.

MOINS DE DROITS ET DE PROTECTION POUR LES SALARIÉS ...

Le chèque-emploi pour les entreprises de moins de 5 salariés encourage la fraude patronale sur les cotisations et le Code du travail en affaiblissant les possibilités de contrôle. Le forfait-jour, initié par la loi Aubry pour les cadres, est désormais étendu, dans les faits, à la majorité des salariés. Il permet de déroger à toute limitation de la journée ou de la semaine de travail.

Le passage de 2 à 4 ans de leur mandat affaiblit le rôle des représentants du personnel.

...ET POUR LES CHOMEURS

La liberté d'exploiter et de licencier, plus les exonérations de cotisation pour les patrons, ont fait la preuve de leur inefficacité pour l'emploi. Alors, faute de s'en prendre au chômage, le gouvernement s'en prend aux chômeurs et impose par décret le contrôle et la répression par la baisse, voire la suppression, des allocations et la radiation.

Imposer le retrait de ces mesures, en particulier le contrat nouvelle embauche, défendre les droits des chômeurs, c'est l'urgence de la rentrée. Il faut aussi combattre la répression qui frappe militants, salariés et lycéens, défendre les services publics et rejeter la directive Bolkestein.

L'offensive patronale est globale. Le 29 mai, notre refus du libéralisme a été global. **Aujourd'hui, la mobilisation sociale que nous devons construire doit être globale et puissante, contre l'ensemble de la politique de ce gouvernement.**

Le 29 août 2005

Je souhaite prendre contact avec la LCR

NOM PRENOM

ADRESSE

Téléphone : Email :